

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne-Franche-Comté

AVIS N° 2020 – 05

Date validation officielle : 25/06/2020	Objet : Évaluation du Plan de Gestion 2014-2018 et Plan de Gestion 2020-2029 de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux – Jean Roland	Vote : unanimité
--	--	-------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 25/06/2020 a examiné au titre de l'article R332-22 du code de l'environnement l'évaluation du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Combe Lavaux – Jean Roland pour la période 2014-2018, ainsi que le plan de gestion 2020-2029 proposés par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin, Nuits-Saint-Georges ainsi que l'Office National des Forêts, gestionnaires, représentés par Nicolas François, conservateur de la réserve, et entendu les conclusions d'Olivier Bardet et Michel Loubère, rapporteurs.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance plénière sur la base de la présentation de Nicolas François

Vu l'évaluation du 2ème Plan de Gestion (2014-2018) de la RNN de la Combe Lavaux – Jean Roland réalisé en interne et en ateliers participatifs,

Vu la proposition d'un 3ème Plan de Gestion établi pour la période 2020-2029 rédigé par les gestionnaires,

Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant :

- que le plan de gestion 2014-2018 de la RNN de la Combe Lavaux – Jean Roland en s'inscrivant dans la continuité du 1er plan de gestion en a conforté les principales orientations tant sur la gestion et protection des milieux que sur l'intégration territoriale de la réserve ;
- que le nouveau plan de gestion 2020-2029 résulte d'un travail collectif s'appuyant sur l'évaluation du plan de gestion précédent ;

Le CSRPN souligne que :

- le document présenté constitue un travail très conséquent et une synthèse extrêmement claire des enjeux de la réserve aussi bien sur la forme que sur le fond ;
- le plan de gestion 2020-2029 a été conçu sur une actualisation et une hiérarchisation pertinente des enjeux espèces et habitats par rapport au précédent document. Le plan de gestion présenté assure la continuité avec les actions engagées antérieurement et s'appuie efficacement sur le précédent ;
- le plan de gestion 2020-2029 tel que présenté par le gestionnaire conforte les démarches engagées vers une non-intervention sur les milieux forestiers de feuillus et la préservation des milieux ouverts par le recours à des outils de gestion appropriés ;
- la démarche d'évaluation réalisée, avec la mise en place d'ateliers grand public et leur prise en compte dans les orientations du document est très intéressante ;
- le gestionnaire a intégré dans le document les remarques formulées par les rapporteurs ;
- la très bonne coopération mise en place par le gestionnaire avec les spécialistes régionaux pour faire de la Réserve un territoire d'approfondissement des connaissances ;
- ce plan de gestion 2020-2029 ambitionne de faire de la réserve une sentinelle du changement climatique, un réservoir de biodiversité et un chaînon essentiel dans le maintien des continuités écologiques ;
- l'intégration territoriale de la réserve est bien engagée grâce à un ambitieux projet éducatif ;

Le CSRPN demande :

Il n'y a pas de faiblesse particulière relevée dans le document, le CSRPN appuie les efforts de la réserve pour poursuivre la démarche engagée d'approfondissement des connaissances sur ce territoire exceptionnel.

Une remarque est faite sur les similarités des milieux à enjeux de la RN avec des sites comme la RNR du Val Suzon, RN du Ravin de Valbois ou du PN de Forêts et le CSRPN encourage les collaborations pour partager les expériences et les connaissances (mais ces contacts sont déjà engagés). Un système de suivi de certaines essences forestières entre ces différents sites devient également un enjeu (Hêtre, Charme, autre ?).

Le groupe des orthoptères est encore insuffisamment connu sur la RN et l'espèce *Tetrix kraussi* devrait voir son niveau d'enjeu remonté.

Il est demandé de réfléchir à un système de suivi des reptiles de la RN pour tenir compte des espèces à fort enjeu. Un point est à faire sur une méthode plus pertinente de suivi.

Il faudra également veiller à ce que les opérations en relation avec l'ouverture et la fréquentation du public soient bien cohérentes avec le plan d'interprétation (BE Cairn) produit assez récemment.

Par ailleurs, M. Loubère remarque que pour la Combe Lavaux, les données acquises dans les dispositifs longitudinaux prouvent que la sécheresse est bien le facteur déterminant la faune des coléoptères. L'importance des relevés, réalisés en ce moment, est justement que ce sont eux qui nous apprendront si la reprise d'un régime pluviométrique plus normal permet à l'entomofaune de retrouver son niveau de diversité. Si le résultat est négatif, les faunes entomologiques de zones protégées pas alimentées en eau, telle la Combe Lavaux, sont condamnées par le réchauffement climatique, quelque gestion qu'on y pratique.

Le CSRPN émet donc un avis favorable sans réserve sur le troisième plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux - Jean Roland 2020 – 2029.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU